CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLESIDY

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212201891-20260217-DELIB1B-DE

Séance du 05 février 2026

Membres afférents au Conseil Municipal		Nombre de votants ayant pris part aux votes
15	13	12

Date de convocation : février 2026

L'An Deux Mil Vingt Six le dix février à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Mr GAUTIER Guy, Maire de PLÉSIDY.

Présents : Mrs Didier GEORGELIN, Jean Pierre PAUMIER, Philippe GAUTIER, Thierry NEGARET, Matthieu LE DINAHET, Mmes Sylvie COINT, Océane PINABEL, Valérie PERENNEZ, Andréa LE GAC.

Absents excusés : Ronan ALLARD qui donne procuration à Guy GAUTIER
Christiane LE BARS qui donne procuration à Matthieu LE DINAHET
Hélène STEVENS

Secrétaire de séance : Valérie PERENNEZ a été élue.

1- Acquisition d'un robot de tonte pour les espaces verts communaux

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la nécessité de faciliter le travail de l'agent communal et de réduire la pénibilité liée à l'entretien des espaces verts,
Considérant l'intérêt de l'acquisition d'un robot de tonte
Vu les devis présentés,

Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :
D'acquérir un robot de tonte avec deux stations et un chargeur pour un montant total de 9908.44 € TTC, auprès de l'entreprise Team Green plus une assistance et une extension de garantie pour un montant de 2839.90 € auprès de cette même entreprise

D'inscrire la dépense au budget communal,
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Guy GAUTIER

MAIRIE DE PLESIDY ★ Côtes d'Armor ★

Délibération certifié conforme par sa transmission en Préfecture le 12/2/2026